Chers parents,

Comme vous avez pu le constater à la lecture du courrier du Directeur Académique (ci-contre), la demande de dérogation pour un changement de rythme scolaire est acceptée.

En conséquence, les horaires d’école pour la rentrée sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

En outre, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 3 juillet :

- de ne pas renouveler les Temps d’Activités Périscolaires (TAP),

- de ne pas mettre en place de garderie le mercredi matin,

- d’assurer une garderie payante dès la fin des horaires scolaires, de 16h30 jusqu’à 18h30.

Bien cordialement,

Sylvie Malandain Muriel Mulot

Directrice Adjointe au maire et responsable

des affaires scolaires